

**Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la Commission des patrimoines culturels instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle**

**A.M. 29-08-2023**

**M.B. 17-01-2024**

La Ministre de la Culture,

Vu le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs modifié par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle modifié par le décret du 25 juin 2020, les articles 3, 4, 60, 61 et 83 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2014 portant exécution du décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 portant exécution du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la Commission des patrimoines culturels instituée par le décret du 28 mars 2019 susmentionné ;

Considérant le départ à l'étranger de Madame Manon COLLIN rendant impossible pour elle la poursuite de son mandat ;

Considérant la démission de Madame Valérie PEUCKERT en date du 15 mars 2023 ;

Considérant qu'en raison de l'engagement au sein de l'Administration générale de la Culture de Monsieur Amik LEMAIRE en date du 23 juin 2023, ce membre est démissionnaire d'office de son mandat ;

Considérant la démission de Madame Marie MEYER en date du 07 juillet 2023 ;

Considérant la démission de Madame Michèle HERLIN en date du 10 juillet 2023 ;

Considérant la démission de Monsieur Grégory DESAUVAGE en date du 12 juillet 2023 ;

Considérant qu'en raison de la démission de Monsieur Mathieu COURTOY en date du 20 juillet 2023, le mandat de membre suppléant initialement attribué à Monsieur Robin LEGGE devient effectif ;

Considérant la démission de Madame Marie-Hélène CREPIN en date du 24 juillet 2023 ;

Considérant l'obligation pour les membres effectifs et suppléants d'être désormais du même sexe qui nécessite de réaffecter, partout où c'est possible, certains suppléants à d'autres membres effectifs présentant le même profil,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la Commission des patrimoines culturels instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle est remplacé par :

« Sont nommés membres de la Commission des patrimoines culturels pour une durée de cinq ans :

	Effectifs	Suppléants
<b>1° en qualité d'experts en musées et autres institutions muséales, dont au moins un d'entre eux étant respectivement compétent en :</b>		
a) beaux-arts et arts appliqués	FOUCART Julien GENTEN Carmen	
b) histoire et archéologie	GAUTIER Guérand VANDERMENSBRUGGHE Claire-Marie	ROUSMAN Corentin LEBECQUE Fiona
c) sciences, techniques et sciences naturelles	MICHEL Christian PIRSON Chloé	REMY Christophe ONUCZAK Ludivine
d) musées spécialisés ou régionaux	LOUREAU Serge PELTIER Florence	/ DOYEN Charlotte
e) muséologie	CARLIER Aurore LAURENT Sophie	THOMAS Catherine ANCION Laurence
f) médiation pédagogique	MEDICI Florian COISNE Mélanie	MAJERUS Pascal /
<b>2° en qualité d'experts en archives privées dont :</b>		
a) huit experts en archivistique contemporaine, en particulier deux professionnels exerçant la fonction de responsable ou de coordinateur d'un centre d'archive privée	BOUDART Laurence PIRET Bérengère VANDERPELEN-DIAGRE Cécile WAHNON DE OLIVIERA Olivia GEERKENS Eric ZAREBA Szymon WELTER François VANBERSY Camille	LENTZEN Léa / / / / / / / /
b) deux experts en sciences de l'information et de la documentation,	FRANCOIS Aurore /	

et plus particulièrement en technologies de l'information et de la communication		
<b>3° en qualité d'experts en ethnologie et patrimoine culturel immatériel</b>		
	DUBUISSON Laurent VALENTINO Manuela GOFFIN Benoît LEMPEREUR Françoise MATHIEU Clémence QUOILLIN Cécile VAN DE VOORDE Véronique BRIOT Benjamin LEGGE Robin	PIERRE Sébastien GESCHE-KONING Nicole / / / / / / / /
<b>4° en qualité d'experts en protection du patrimoine culturel mobilier dont :</b>		
a) cinq experts en patrimoine dont au moins un d'entre eux étant respectivement compétent en : i) patrimoine culturel préhistorique, protohistorique ou antique ii) patrimoine artistique ou historique du Moyen-Age et des Temps modernes iii) patrimoine artistique ou historique des XIXème et XXème siècles iv) patrimoine scientifique ou technique v) patrimoine ethnologique	i) GILLET Evelyne ii) MAILLARD Monique iii) LAOUREUX Denis iv) WANSON Sonia v) /	/ BALACE Sophie / STELMES Anne /
b) deux experts en conservation-restauration	MERCIER Emmanuelle TOURNEUR Francis	VANHAUWERMEIREN Corinne BRUYERE Denis
c) deux experts titulaires d'un doctorat, d'une licence ou d'un master en droit	de CLIPPELE Marie-Sophie /	

<b>5° en qualité d'experts disposant d'une expertise dans un des domaines suivants :</b>		
a) les centres culturels		
b) les centres d'exp. et de créativité	COEKELBERGHS Barbara	
c) les arts de la scène	JAGENEAU Dimitri	TEHEUX Michel
d) les arts plastiques		
f) les langues régionales endogènes		

**Article 2.** - Le présent arrêté prend effet à la date du 31 juillet 2023.

Bruxelles, le 29 août 2023.

La Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits  
des Femmes,

Bénédicte LINARD